

Rapport de la CoFin sur le préavis N°19-2017 concernant la demande d'un crédit d'étude pour les ouvrages de protection contre les crues et la revitalisation du ruisseau du Rio-Gredon

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le lundi 6 novembre 2017 à 19h30. Etaient présents :

Mesdames Barbara de Kerchove, Anne Morier ainsi que Messieurs Eric RoCHAT, Roland Rapin, Marc Châtelain et Alain Vionnet président-rapporteur. Monsieur Stéphane Jaquet s'était excusé.

Objet du Préavis

La municipalité nous demande un crédit concernant la dépense pour les frais d'étude mentionnés ci-dessus pour un montant de CHF 71'000.00.

Dans un premier temps l'étude a pour but de consolider les ouvrages de protection contre les crues et d'autre part la revitalisation du ruisseau du Rio-Gredon.

Pour la revitalisation du ruisseau du Rio-Gredon, tronçon aval, la municipalité a fait une demande auprès de la DGE qui a donné son autorisation pour la réalisation des études prévues.

Un subside cantonal est alloué à hauteur de 60 %. En cas de réalisation, ce subside augmente à 90 % voire potentiellement à 95 %. Par la suite, la municipalité déposera un préavis pour l'exécution des travaux, porté au plan des investissements CHF 100'000.00 pour 2018 et 100'000.00 pour 2019. La commune a tout intérêt à réaliser ces travaux pour obtenir les subsides mentionnés ci-dessus. Pour l'instant, il n'est pas possible de chiffrer le coût des travaux à réaliser.

Aspects financiers

A la page 5 du préavis, figure le tableau crédit d'étude (honoraires). Sous les prestations, position 2 : réalisation CHF 11'000.00, les membres de la CoFin posent la question : qu'entend-on par la réalisation (de l'étude ou des travaux). Voici la réponse que nous a transmise le bureau technique :

- *Les prestations de la phase << réalisation >> sont décrites au chapitre 3, présentation des études, en page 3. En réponse à la lettre municipale du 28 août 2017, la Direction générale de l'environnement (DGE) a demandé un dossier complet comprenant les honoraires d'ingénieurs globaux, sur les coûts des travaux, les plans d'exécution, etc..., pour traiter la demande de subvention. Dès lors, le présent préavis pour les ouvrages de protection contre les crues doit traiter les phases du mandat jusqu'à la mise à jour de la carte des dangers inondation, comme expliquer au chapitre 5, aspects financiers, sous le point << remarques >> en page 5.*

A noter que pour les études concernant les ouvrages d'eaux claires, la TVA de 7.7 % pour 2018 pourra être récupérée.

Coûts d'exploitation annuels

Coûts estimés pour l'étude projetée :

Intérêts lissés (1.5 %)	CHF 300.00
Amortissement annuel	CHF 4'200.00
Total général	*CHF 4'500.00

*Ces montants tiennent compte des subventions cantonales acquises (60 % / 43'848.00)

D'autre part, le montant engagé de CHF 18'428.05 TTC, financé par le compte 318500.46000, en 2016 et le montant de la subvention cantonale de CHF 11'241.10, TTC, versée à la commune en 2017, sont à déduire du présent préavis.

Plafond d'endettement

Pour rappel, le plafond d'endettement autorisé par notre Conseil communal pour la législature 2017 – 2021 se monte à CHF 95'000'000.00. L'état au 31 décembre 2016 est de CHF 55'696'991.15.

Economie

A relever que le coût des études est réparti entre la DGE et la commune.

Conclusions

Au vu de ce qui précède et après délibérations, les membres présents de la CoFin par 5 voix pour et une abstention proposent au Conseil communal et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc d'approuver les conclusions du préavis N° 19-2017, à savoir :

- ° octroyer le montant de l'étude demandé de CH 71'000.00 ;
- ° autoriser la municipalité à signer tous les documents nécessaires ;
- ° encaisser les subventions cantonales ;
- ° financer la dépense par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- ° autoriser la municipalité à amortir cette dépense sur 10 ans au maximum, via le compte d'amortissement du service concerné.

Pour la CoFin :

Le président-rapporteur



Alain Vionnet

Un membre



Eric Rochat